



Frais sur une climatisation

Par **stein**, le **26/12/2014** à **22:08**

Bonjour

Depuis 10 mois que je suis dans cet appartement, j'ai fait appel, en été, à quelqu'un de ma famille, qui est un technicien dans ce domaine, pour faire la vérification de la climatisation. Le précédent locataire n'avait pas fait faire, au moins pendant 1 an, cette vérification qui est pourtant indiquée dans le bail.

Rien d'anormal n'a été décelé durant la vérification...ni après car je ne me suis pas servi de cette clim jusqu'à aujourd'hui.

Aujourd'hui je découvre que la clim est en panne: il manque du gaz.

j'ai donc fait venir une Entreprise et j'ai payé la remise à niveau de ce gaz.

Que le gaz ai été mis lors de la vérification ou maintenant, la question se pose:

Les frais occasionnés par la remise de gaz dans les tuyauteries de la climatisation sont-ils à la charge du Propriétaire ou du Locataire ?

Merci de vos réponses

stein